

LETTRÉ AUX PORTEURS DE PART DU FCP ELITE MONDE PROACTIF ISIN : FR0014005PY1

Paris, le 15 mai 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Elite Monde Proactif géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, la société Convictions Patrimoniales, le conseiller de votre FCP change de fonction et devient commercialisateur.

A noter que cette modification, qui ne modifie ni le profil de risque et de rémunération, ni le profil de rendement / risque de votre FCP, ni la stratégie mise en œuvre, ne nécessite pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons que les rapports semestriels et annuels (rapports réglementaires) de votre FCP sont disponibles au siège de la société Auris Gestion et peuvent, par ailleurs, vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse serviceclients@aurisgestion.com.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le (+33) 1 42 25 86 19 ou encore le (+33) 1 42 25 83 40.

Cette même adresse e-mail ou ces numéros de téléphone peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, la dernière version de la documentation réglementaire de votre FCP (prospectus, document d'information clé...).

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Service Clients (serviceclients@aurisgestion.com / (+33) 1 42 25 86 19) afin d'obtenir le reporting mensuel de votre FCP ainsi que l'historique des valeurs liquidatives.

Nous vous rappelons que la société Convictions Patrimoniales est amené à percevoir une rémunération versée par la société de gestion dont le montant figure dans le dernier rapport annuel. Vous pouvez également vous rapprocher de cette entité pour de plus amples informations en la matière.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le **15 mai 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

